



J'ai reconnu la fille de mon ex compagne

Par lamaud, le 21/11/2009 à 12:45

Bonjour,

Mon compagnon a reconnu la fille de son ex compagne quand elle avait 2ans et demi aujourd'hui elle va avoir 6 ans et il ne sont plus ensemble depuis 1 ans puisqu'il vit avec moi et mes enfants.

Sont avocate lui a dit qu'il n'avait aucun droit sur la petitir ? alors qu'elle figure sur sont livret de famille et qu'il y est mentioné : reconnu par sont pere. aujourd'hui la petite ne veux venir qu'un week end par mois chez nous et la caf reclame a mon compagnon qu'il verse une pension alimentaire du fait qu'il a reconnu cet enfant.

Qui a raison? l'avocate l'a t-elle trompé en lui disant qu'il n'avait aucun droit sur cette petite fille et qu'il ne devrai jamais payer de pension alimentaire pour elle ni en demander la garde . Ou la caf a t-elle raison et du faite qu'il l'ai reconnu et qu'elle porte sont nom elle a les meme droit que sont fils de 2 ans qu'il on eu ensemble. Merci de m'eclairer car nous sommes un peu perdu.